

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES  
MARITIMES ET PORTUAIRES

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Abidjan, le

08 JUIN 2022

N° **762** MT/DGAMP/DG

AVIS

Il est porté à la connaissance des consignataires maritimes opérant dans les ports d'Abidjan et de San Pédro que la société **Continental Maritime Service (CMS)** qui est désormais chargé du recouvrement de la redevance du droit de trafic maritime procédera à la mise en service de sa plate-forme de travail à partir du **15 Juin 2022**.

Par conséquent, il est demandé à tous les consignataires de commencer à renseigner la nouvelle plate-forme à partir de ladite date, en vue de l'obtention des factures du droit de trafic maritime.

En vue d'un traitement efficient des manifestes sur la plate-forme, il est demandé à tous les consignataires de les fournir à l'opérateur CMS en format **EXELL ou XML**.

Les équipes techniques de CMS restent à l'écoute des consignataires pour les accompagner dans l'utilisation de la nouvelle plate-forme.

J'attache du prix au respect et à l'application des nouvelles mesures contenues dans le présent avis.

AMPLIATIONS

M/T CAB	1
UCACI	1
CONSIGNATAIRES	65
DTMFL	1
PAA	1
PASP	1
ARD/SP	1
DIF	1
ARCHIVES	1



**Colonel KOUASSI Y. Julien**

Administrateur en Chef des Affaires Maritimes et Portuaires  
Directeur Général des Affaires Maritimes et Portuaires par Intérim

